



VILLE DE
MARSEILLE

budget supplémentaire
rapport de
présentation
2023

<p style="text-align: center;">DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS RAPPORT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023</p>

I) LE BUDGET PRINCIPAL	2
I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)	2
I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
I-2-1) Les recettes de fonctionnement	3
I-2-2) Les dépenses de fonctionnement	5
I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
I-3-1) Les recettes d'investissement	8
I-3-2) Les dépenses d'investissement	9
II) LES BUDGETS ANNEXES	11
II-1) BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS (M4)	11
II-2) BUDGET ANNEXE STADE VELODROME (M4)	11
II-3) BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (M4)	12
II-4) BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (M14)	12
II-5) BUDGET ANNEXE POLE MEDIA DE LA BELLE DE MAI (M14)	12

I) LE BUDGET PRINCIPAL

I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)

Le résultat 2022 reporté en section de fonctionnement s'élève à 59,4 M€ ; il constitue l'un des financements du présent BS et permet de couvrir les dépenses reportées de 46,4 M€ et, pour le solde, soit 13 M€, les besoins de crédits en fonctionnement du BS.

L'affectation d'excédents de fonctionnement capitalisés en investissement à hauteur de 167,9 M€ permet de couvrir le besoin de financement à l'issue de l'exercice 2022, soit 148,3 M€ et, pour le solde, soit 19,6 M€, les besoins de crédits en investissement du BS.

La structure du budget supplémentaire est la suivante :

En Millions d'Euros		BUDGET SUPPLEMENTAIRE			Total
Hors gestion active de la dette (*)	BP 2023	Besoin de crédits (1)	Reports (2)	BS (1)+(2)	
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 381,8	2,4	59,4	61,8	1 443,6
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 216,5	15,4	46,4	61,8	1 278,3
Epargne brute (C = A - B)	165,3	-13,0	13,0	0,0	165,3
Dépenses réelles d'investissement (D)	455,8	22,3	148,3	170,6	626,4
<i>dont dépenses d'équipement</i>	293,4	16,1	148,3	164,4	457,8
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	162,4	6,2	0,0	6,2	168,6
Recettes réelles d'investissement (E)	91,5	10,2	167,9	178,1	269,6
Besoin de financement (F = D-E)	364,3	12,1	-19,6	-7,5	356,8
Besoin d'emprunt (G = F-C)	199,0	25,1	-32,6	-7,5	191,5

(*) Hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie et au refinancement de dettes, neutres pour l'équilibre (comptes 16449 et 166)

I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-2-1) Les recettes de fonctionnement

Le budget supplémentaire en matière de recettes de fonctionnement (hors excédent reporté) s'élève à 2,7 M€, dont 2,4 M€ pour les inscriptions en mouvements réels

RECETTES FONCTIONNEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Dotations	2,746
Produits des services	1,530
Subventions reçues	0,921
Taxes diverses	0,610
Fiscalité et compensations fiscales	-3,437
Sous-total	2,370
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
Provisions	0,157
Quote part des subventions d'investissement transférées	0,175
Sous-total	0,332
TOTAL DES RECETTES	2,702

► Des ajustements de recettes (opérations réelles)

- Les ajustements des dotations

- La dotation générale de décentralisation (DGD) santé et hygiène, versée tardivement, n'a pas pu être constatée en 2022 et génère ainsi une recette supplémentaire de 2,83 M€,
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est ajustée à la baisse pour 86 k€, suite à sa notification, en intégrant la variation de trois de ses composantes : la dotation de solidarité urbaine (+ 113 k€) pour un montant notifié de 86 M€, la dotation nationale de péréquation (-198 k€) pour un montant notifié de 13,3 M€ et la dotation forfaitaire (-0,8 k€) pour un montant notifié de 136,8 M€.

- Les recettes fiscales

Concernant les taxes diverses :

- L'inscription au BP, soit 18,6 M€ pour la taxe sur la consommation finale d'électricité est ajustée de 0,6 M€ pour tenir compte du solde du produit de 2022 (décalage d'un trimestre), supérieur aux estimations, qui s'additionne au produit de la nouvelle taxe 2023,
- Le produit de la taxe sur les pylônes électriques est révisé avec une hausse pour 10 k€.

Concernant le produit de la fiscalité directe et des compensations, une diminution de 3,4 M€ est prise en compte en raison des écarts constatés lors de la notification des bases et produits, transmise en mars par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Ce montant se décompose comme suit :

- Concernant le produit de la fiscalité directe, l'inscription du BP (730,6 M€) est révisée à la baisse, soit - 4,1 M€ (soit seulement 0,5% du montant total) pour deux composantes :
 - Les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie, diminuent de 4 M€, compte tenu de bases fiscales notifiées inférieures aux bases prévisionnelles retenues initialement en prévision,
 - La compensation issue du coefficient correcteur, inférieure de 94 k€, conséquence d'un produit de taxe foncière bâtie, lui-même inférieur aux prévisions du BP.
- La prévision des allocations compensatrices du BP (9,7 M€) (par laquelle l'État prend en charge la diminution de recettes fiscales subie par la collectivité du fait de l'application d'exonérations ou d'allègements de bases décidés par le législateur) est ajustée à la hausse de 0,7 M€ au regard de la notification (hausse en lien avec l'augmentation de taux de la taxe foncière en 2022).

► **De nouvelles recettes** (opérations réelles)

• **Les produits des services**

Un montant supplémentaire de 1,5 M€ est inscrit, il relève de plusieurs postes différents, notamment :

- Les redevances d'occupation : dans la continuité des échanges de début d'année avec les opérateurs mettant à disposition des trottinettes sur le domaine public, l'application de redevances pour l'ensemble des sites occupés devrait permettre de générer une recette significative, soit une inscription de 930 k€ (portant le budget 2023 à un total de 1 M€),
- Les produits exceptionnels de gestion : une augmentation de 350 k€ correspond aux pénalités acquittées par les titulaires de divers marchés, conformément aux clauses contractuelles,
- Le produit des prestations de formations : le dispositif de formation pour les jeunes, mis en œuvre par le Bataillon de Marins-Pompiers, génère une recette supplémentaire de 100 k€,
- Les redevances des délégataires de service public des équipements sportifs : les clauses d'indexations contractuelles induisent une hausse de 35 k€.

• **Les subventions**

Les recettes nouvelles de subventions s'élèvent à 0,9 M€ et sont relatives à :

- La nouvelle subvention de l'établissement public France Agrimer pour la fourniture de lait dans les écoles, soit une inscription de 0,3 M€,
- Les versements de l'Etat, avec une progression cumulée de 0,6 M€, résultant des inscriptions suivantes :
 - Un financement additionnel de 0,4 M€ pour la montée en puissance du dispositif des « colos apprenantes » (pour permettre de financer des départs en vacances supplémentaires),
 - les remboursements de frais de scrutins électoraux, soit 0,3 M€ (présidentielle et législatives 2022),
 - le soutien à l'insertion professionnelle des primo-arrivants, dont les actions coordonnées de communication et de formation des acteurs, soit 90 k€ (dépenses équivalentes),
 - le financement de la convention de « lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » revue à la baisse, soit - 0,15 M€.

I-2-2) Les dépenses de fonctionnement

Le budget supplémentaire en matière de dépenses de fonctionnement (hors reports) s'élève à 15,729 M€, dont 15,397 M€ pour les inscriptions en mouvements réels.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Crédits d'activité (charges générales, courantes et exceptionnelles)	-0,448	10,526	10,078
Subventions	0,448	2,420	2,868
Atténuations de produits		2,151	2,151
Frais de personnel		0,300	0,300
Frais financiers			0,000
Sous-total	0,000	15,397	15,397
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Provisions		-0,004	-0,004
Virement à la section d'investissement		0,336	0,336
Sous-total	0,000	0,332	0,332
TOTAL DES DÉPENSES	0,000	15,729	15,729

► Les dépenses supplémentaires (opérations réelles)

Sur l'ensemble de ces dépenses supplémentaires, 1,4 M€ sont consacrés à l'accompagnement du drame de la rue Tivoli, 4,7 M€ sont liés à des frais d'administration générale et d'opérations de gestion. Les autres besoins de crédits permettent de financer les différents politiques publiques mises en œuvre.

- **Les crédits d'activité et les atténuations de produits**

Il s'agit, pour les principaux, :

- D'un ajout de 1,4 M€ pour les accompagnements concernant le drame de la rue de Tivoli comprenant des prestations de sécurité humaine sur le périmètre des immeubles évacués (850 k€), des frais de relogements des sinistrés (500 k€), le remboursement au budget annexe des pompes funèbres des frais d'obsèques des victimes de l'effondrement.
À titre d'information, ce supplément budgétaire de 1,4 M€ se cumule avec un montant de 1,7 M€ pris sur les crédits du BP, soit 3,1 M€ de crédits au total consacrés aux conséquences de ce drame,
- D'un volume d'inscription de 1,8 M€ correspondant aux dispositifs prévus pour « l'été Marseillais » incluant, notamment, la logistique et les prestations artistiques des concerts et événements festifs de la saison estivale et le coût de montage de bassins mobiles, pour l'apprentissage de la natation,
- D'un cumul de 1,6 M€ concernant la sécurité et la prévention des risques, nécessaires pour l'extension des prestations de sécurité humaine, la prise en compte des besoins nouveaux de la Police Municipale (matériels, munitions, frais de transports, location de véhicules) et les prestations de médiations et de lutte contre les trafics, pour le dispositif anti-harcèlement « SAFER » sur les plages,
- D'un montant de 1,14 M€ concernant la propreté urbaine et la santé environnementale, pour le nettoyage des plages et la couverture du ramassage des déchets sur de nouveaux sites, le nettoyage du marché de la Plaine, la location de sanitaires et les analyses des eaux de baignades,

- Concernant les grands équipements, d'une enveloppe de 700 k€ pour financer une étude sur les modes de rénovation et de gestion des équipements, le quitus du mandat SOLEAM pour le SILO (partiellement compensé en recettes), les marchés multi-techniques et le suivi des travaux maritimes pour anticiper l'héritage post JO (usages futurs),
- Concernant le logement et la lutte contre l'habitat indigne, d'un montant de 700 k€, permettant de recalibrer les coûts des relogements à la suite de l'évacuation de l'immeuble le Gyptis (3ème arrondissement) et d'annuler des titres de recettes erronés pour des frais d'hébergement d'urgence émis à tort,
- D'un montant de 280 k€ sur le sujet de la gestion de l'espace public, en faveur de l'installation du nouveau marché alimentaire du Vieux-Port et les marchés d'été,
- Concernant la relation citoyenne, de proximité et la démocratie locale, d'un montant de 248 k€, qui sont dédiés à un dispositif de Mairie mobile (bus), à un baromètre de la qualité des services publics et à un séminaire des bureaux municipaux ; ils financent également les réparations et matériels des cimetières, les prestations d'une plateforme numérique pour les budgets participatifs, ainsi qu'une session du conseil municipal des enfants,
- D'un montant de 170 k€ concernant la gestion du littoral et des activités maritimes, pour assumer des frais supplémentaires relatifs à l'entretien de terrains, réseaux et postes de secours, l'achat de petits matériels, la location de modules, ainsi que la nouvelle redevance de la plage de la Pointe Rouge versée à la Métropole,
- D'un montant de 150 k€ concernant le sport, pour la révision de prix contractuelle des prestations du délégataire de service public du Centre équestre Pastré,
- Concernant l'Éducation et la jeunesse, de crédits supplémentaires permettant de financer l'opération « savoir rouler à vélo » (100 k€) à destination des enfants (6 à 11 ans), la prise en charge de frais de transport supplémentaires pour acheminer les élèves vers les équipements sportifs (100 k€) et les sorties culturelles ou de loisirs gratuites pour les jeunes (30 k€), dont l'impact sur le budget est atténué par un moindre coût qu'anticipé sur diverses prestations,
- D'un montant de 300 k€ permettant d'intégrer l'organisation d'un tournoi méditerranéen de rugby, la promotion sportive de la Ville avec la soirée des bénévoles engagés et le dispositif de secours de la coupe du monde de rugby, de compléter le budget des animations urbaines, telles que la fête du vent ou les festivités de fin d'année, de compenser le coût des manifestations du site Vallier déplacées au Palais des Sports et d'assurer le déroulement d'une journée des familles,
- D'un volume de 4,7 M€ venant abonder le budget pour divers frais d'administration générale et d'opérations de gestion dont les principaux sont les intérêts moratoires (1,9 M€), le reversement du produit de la taxe de séjour à l'office de tourisme (1,6 M€), le remboursement de dégrèvements fiscaux (0,5 M€), le coût de la nouvelle taxe sur les bureaux ainsi que la taxe sur les logements vacants (0,4 M€) et les prestations d'accompagnement des services pour les marchés publics (235 k€).

• Les subventions

Elles se répartissent dans les thématiques présentées ci-dessous :

- Solidarité, action sociale, économie solidaire et politique de la ville : 533 k€ sont dédiés, pour partie, aux subventions complémentaires au bénéfice du CCAS (soit 413 k€, en lien avec l'aide aux familles précaires, l'étude pour une maison intergénérationnelle et les urgences sociales), pour une autre part, à l'insertion professionnelle des primo arrivants (70 k€ avec une aide concomitante de l'Etat en recette) et, enfin, pour le solde, au soutien du programme d'activités sociales et économiques de la structure « Coco Velten » (50 k€),
- Sports : 330 k€ pour la révisions de la participation contractuelle de la délégation de service public du Palais Omnisports Marseille Grand Est,
- Culture et événements : 274 k€, dont 170 k€ au bénéfice du Centre Interdisciplinaire de la Conservation et de la Restauration du Patrimoine (pour permettre le remboursement du personnel mis à disposition), 50 k€ pour les délégations de service public et 54 k€ pour le soutien des Festivals,

- Éducation et Jeunesse : 764 k€ en faveur de la montée en puissance du dispositif des « colos apprenantes » (504 k€ atténués par une subvention à recevoir de l'État en recettes), un complément de subvention à la Caisse des écoles pour les frais de transport des élèves dans le cadre de projets éducatifs (200 k€) et un réajustement des compensations tarifaires de la restauration scolaire (60 k€),
- Médiation sociale et animation des quartiers : 446 k€, dont un soutien complémentaire aux associations de médiation urbaine (292 k€) et des actions en faveur des quartiers, avec les subventions pour le tournoi de foot de la HCUP (54 k€) et pour les animations et loisirs (sorties durant l'été, animations culturelles, cinéma, concerts, spectacles...), à destination du public des quartiers prioritaires (100 k€).

- **Les frais de personnel**

Le réajustement des frais de personnel concerne le seul effectif militaire du Bataillon de Marins-Pompiers ; l'indexation sur l'évolution du SMIC et les mesures salariales dans le cadre de la nouvelle politique de rémunérations expliquent l'augmentation de 300 k€.

► **Les transferts de crédits entre chapitres**

Les crédits inscrits pour les subventions (en chapitre 65) sont abondés de 0,448 M€ en provenance du chapitre des charges à caractère général (011) ; il s'agit principalement des objets suivants :

- Un mouvement de 270 k€ permet de corriger des inscriptions d'imputations budgétaires au BP, pour des subventions liées à l'appel à projet du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME : actions de lutte contre la précarité énergétique à travers le repérage et l'accompagnement des ménages les plus vulnérables sur le territoire – délibération du 30 septembre 2022) et pour la subvention (20 k€) à ATMO SUD, qui accompagne la Ville sur les questions de climat, air et énergie (délibération du 20 février 2023),
- Un transfert de 177 k€ pour abonder la subvention à la Caisse des Écoles sur les projets d'actions éducatives et pédagogiques, ainsi que pour les transports d'élèves (sorties et activités).

I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I-3-1) Les recettes d'investissement

Le budget supplémentaire, en matière de recettes d'investissement (hors excédent reporté), s'élève à 3,019 M€, dont 2,687 M€ pour les inscriptions en mouvements réels.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Travaux pour compte de tiers - éclairage public	3,100
Subventions reçues	0,867
Immobilisations en cours (regularisation)	0,018
Emprunts	-1,298
Sous-total	2,687
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
provisions	-0,004
Virement de la section de fonctionnement	0,336
Sous-total	0,332
TOTAL DES RECETTES	3,019

► Les ajustements de recettes (opérations réelles)

- L'Emprunt

Une inscription de 6,2 M€ permet une opération de remboursement anticipé temporaire (avec capital récupéré en fin d'année) d'emprunts du Crédit Agricole CIB, devant permettre, à terme, une économie d'intérêts (inscription de même montant en dépenses d'investissement).

Une diminution de 7,5 M€ est appliquée au volume global de l'emprunt inscrit au BP (199 M€), afin de tenir compte de la diminution du besoin de financement de cette section. Le montant de l'emprunt d'équilibre du budget, après ce BS, sera de 191,5 M€.

- Les travaux pour compte de tiers

Les recettes liées à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de l'éclairage public sont réajustées après le vote de l'avenant 3 au conseil du 14 avril 2023, actant une prolongation d'un an dans l'attente de l'approbation du transfert de charge par la CLECT, soit +3,1 M€ (elles viennent en atténuation d'une inscription concomitante en dépenses pour le même objet).

- Les immobilisations

Une régularisation de 18 k€ sur les immobilisations, en lien avec le quitus du SILO (fin de mandat SOGIMA).

- Les subventions

Une subvention de l'État, perçue dans le cadre du projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille signé entre l'Etat, la Métropole et la Ville en 2022, permet d'inscrire un montant de 867 k€.

I-3-2) Les dépenses d'investissement

Le budget supplémentaire en matière de dépenses d'investissement s'élève à 22,626 M€, dont 22,294 M€ pour les inscriptions en mouvements réels.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Immobilisations	-5,669	4,598	-1,071
Travaux pour compte de tiers - éclairage public		9,030	9,030
Dettes		6,177	6,177
Subventions d'équipement	5,669	2,489	8,158
Sous-total	0,000	22,294	22,294
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	0,000	0,175	0,175
Provisions	0,000	0,157	0,157
Sous-total	0,000	0,332	0,332
TOTAL DES DÉPENSES	0,000	22,626	22,626

► Les dépenses supplémentaires (opérations réelles)

- Les travaux pour compte de tiers

Les nouvelles dépenses liées à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de l'éclairage public sont inscrites après le vote de l'avenant 3 au conseil du 14 avril 2023 actant une prolongation d'un an dans l'attente de l'approbation du transfert de charge par la CLECT, soit +9 M€ (elles sont atténuées par une inscription concomitante en recettes pour le même objet).

- L'Emprunt

Une inscription de 6,2 M€ permet une opération de remboursement anticipé temporaire (avec capital récupéré en fin d'année) d'emprunts du Crédit Agricole CIB, devant permettre, à terme, une économie d'intérêts (inscription de même montant en recettes d'investissement).

- Les immobilisations

Les principales inscriptions sont les suivantes :

- Dans le domaine de la sécurité, un cumul de 1,4 M€ finance l'acquisition de véhicules (0,9 M€) et de matériel de communication (radios) pour la Police Municipale, en lien avec le plan de recrutement des policiers municipaux,
- Concernant les grands équipements et les évènements, un complément de 1,2 M€ est positionné pour le règlement d'un protocole transactionnel (rapport présenté lors du présent Conseil municipal) relatif à des travaux supplémentaires liés à des contraintes techniques et à des aléas de chantier (travaux de dragage notamment), pour la modernisation du Stade nautique du Roucas Blanc,
- 300 k€ dans le domaine de la relation citoyenne et la proximité doivent contribuer aux aménagements des cimetières (études géotechniques pour l'extension des zones sépulcrales) et à l'acquisition de matériels pour leur entretien,
- Un montant de 230 k€ pour l'achat de bac de tri dans les parcs et jardins, afin de poursuivre le déploiement du tri sélectif,

- Sur le champ de la culture, une inscription de 156 k€ est dédiée à l'informatisation des collections du Muséum, ainsi qu'à un complément pour le marché de scénographie des expositions,
- Concernant le lien social, l'acquisition de nouveaux matériels audiovisuels pour la Maison des Associations nécessite une enveloppe de 50 k€,
- Enfin, une inscription totale de 380 k€ est répartie entre l'acquisition de mobiliers pour les services municipaux en lien avec les relogements de services et l'accueil de nouveaux arrivants (360 k€) et les opérations de gestion (50 k€ pour le quitus du Silo, une annulation de titre sur les travaux d'office, ainsi qu'un remboursement de caution).

- **Les subventions**

- Concernant la DSP de la restauration scolaire, une inscription de 1,6 M€ permet de régulariser les derniers avenants,
- Un montant de 560 k€ est inscrit en faveur du CCAS pour participer au financement de la rénovation des résidences autonomes, dont il a la gestion,
- Un montant de 291 k€ est inscrit pour réajuster les subventions à verser dans le cadre du Contrat de Plan État Région concernant le site paramédical Nord,
- Une nouvelle subvention est prévue pour cofinancer la réalisation du centre de santé des Flamants (14e) à hauteur de 38 k€ (sous maîtrise d'ouvrage de l'AP-HM), afin de lutter contre les inégalités d'accès aux soins dans les quartiers Nord.

► **Les transferts de crédits entre chapitres**

Les crédits inscrits pour les subventions (en chapitre 204) sont abondés de 5,669 M€ en provenance des crédits en faveur des comptes d'immobilisations. Ce solde résulte des mouvements suivants :

- Un transfert de 6 M€ au débit de l'opération de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le groupe scolaire Les Fabriques (mise hors différée) permet de financer, d'une part, l'opération support de la participation à la maîtrise d'ouvrage déléguée du groupe scolaire de La Capelette pour 3,5 M€, ainsi que l'opération du programme des subventions de rénovation urbaine, pour la convention Malpassé, à hauteur de 2,5 M€,
- A l'inverse, un transfert de 331 k€ à partir d'une opération de subvention dans le domaine de la restauration scolaire permet de financer des acquisitions de matériels divers et des droits d'usage de logiciels des classes mobiles.

II) LES BUDGETS ANNEXES

La structure des inscriptions du Budget Supplémentaire pour chacun des budgets annexes figure ci-dessous.

Les besoins des budgets Espaces Évènementiels (charges exceptionnelles pour protocole transactionnel sur les prestations de sécurité) et Pompes Funèbres (dépenses d'énergie, d'entretien bâtementaire en fonctionnement et aménagement de chambre froide en investissement) sont couverts par la reprise de leurs excédents reportés respectifs.

Le budget annexe Stade Vélodrome ne présente aucun besoin nouveau.

Le budget annexe du Pôle Média est proposé en sur-excédent sur les deux sections, après inscription des besoins nouveaux (chauffage, entretien bâtementaire et sécurité en fonctionnement, acquisitions et travaux divers en investissement).

Le budget Opéra-Odéon constate une recette de cession et un ajustement est opéré pour un montant équivalent sur les immobilisations en dépenses d'investissement.

II-1) BUDGET ANNEXE EPACES EVENEMENTIELS (M4)

EXPLOITATION (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,382	RECETTES REELLES	0,000
RESTES A REALISER 2022	0,446	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	0,828
SOUS-TOTAL	0,828	SOUS-TOTAL	0,828
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0,828	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	0,828
INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,000	RECETTES REELLES	0,000
RESTES A REALISER 2022	0,003		0,000
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,240	AFFECTATION DU RESULTAT	0,244
SOUS-TOTAL	0,244	SOUS-TOTAL	0,244
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0,244	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,244

II-2) BUDGET ANNEXE STADE VELODROME (M4)

EXPLOITATION (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,000	RECETTES REELLES	0,000
RESTES A REALISER 2022	0,000	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	0,000
SOUS TOTAL	0,000	SOUS TOTAL	0,000
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0,000	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	0,000
INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,000	RECETTES REELLES	0,000
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	8,380	AFFECTATION DU RESULTAT	8,380
DEPENSES REELLES	8,380	RECETTES REELLES	8,380
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8,380	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	8,380

II-3) BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (M4)

EXPLOITATION (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,267	RECETTES REELLES	0,052
RESTES A REALISER 2022	0,251	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,466
SOUS-TOTAL	0,518	SOUS-TOTAL	0,518
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0,518	TOTAL RECETTES D'EXPLPOITATION	0,518
INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,214	RECETTES REELLES	0,000
RESTES A REALISER 2022	0,007	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,222
SOUS-TOTAL	0,222	SOUS-TOTAL	0,222
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0,222	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,222

II-4) BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (M14)

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,000	RECETTES REELLES	0,012
RESTES A REALISER 2022	0,794	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,794
SOUS-TOTAL	0,794	SOUS-TOTAL	0,806
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,012		0,000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,806	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,806
INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,012	DEPENSES REELLES	0,000
RESTES A REALISER 2022	0,067		
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,585	AFFECTATION DU RESULTAT	0,652
SOUS-TOTAL	0,664	SOUS-TOTAL	0,652
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
			0,012
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,664	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,664

II-5) BUDGET ANNEXE POLE MEDIA DE LA BELLE DE MAI (M14)

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES	0,608	RECETTES REELLES	0,000
RESTES A REALISER 2022	0,029	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	1,905
SOUS-TOTAL	0,637	SOUS-TOTAL	1,905
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,637	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1,905
INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES			
DEPENSES REELLES	0,040	RECETTES REELLES	0,000
	0,000	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	6,452
SOUS-TOTAL	0,040	SOUS-TOTAL	6,452
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
	0,000		0,000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,040	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6,452

budget supplémentaire rapport de présentation 2023

marseille.fr



Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement